



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation  
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



**N°109** du 15 janvier 2021

## UNE

### **UN NOUVEL ACCORD COMMERCIAL ET DE COOPÉRATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI**



Crédit photo : © RFI Media player

**Un accord entre les deux parties a été trouvé à une semaine seulement de la sortie définitive du Royaume-Uni de l'Union européenne.**

Plus de quatre ans après le référendum britannique, onze mois après l'accord de retrait et à l'issue de négociations complexes, un accord a finalement été trouvé le 24 décembre 2020 entre l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni mettant fin à 48 ans de vie commune. [Le texte](#) encadre les relations commerciales entre les deux blocs, avec un accord de libre-échange sans quotas ni droits de douane pour de nombreux produits, mais aussi la coopération économique dans divers secteurs.

Le Royaume-Uni sort ainsi du marché unique européen et signe avec l'UE un accord commercial large. En revanche, l'accès au marché unique européen aux Britanniques est soumis à une clause de non-régression par laquelle ils s'engagent à ne pas revoir à la baisse l'ensemble des législations et standards sociaux, environnementaux et climatiques européens en place le 31 décembre 2020. La sortie du Royaume-Uni de l'union douanière signifie également le retour des contrôles, aussi bien douaniers que sanitaires et phytosanitaires à la frontière. Sur la pêche, qui constituait l'un des points de blocage majeurs de la négociation, les deux parties se sont entendues sur une réduction des quotas de 25% pour les Européens d'ici à juin 2026.

À noter également que le Royaume-Uni a décidé (essentiellement pour des raisons financières) de limiter sa participation aux programmes européens à 5 programmes européens dont Horizon Europe (recherche et innovation), Euratom et ITER (nucléaire) et de sortir en revanche du programme ERASMUS +. En termes de gouvernance, l'accord met en place un « conseil de partenariat », structure

co-pilotée par un commissaire européen et un ministre britannique et chargée de traiter de la coopération réglementaire et du règlement des différends.

Acté le 24 décembre 2020, l'accord entre le Royaume-Uni et l'Union européenne est déjà appliqué de manière provisoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. En effet, les États membres ont validé l'accord le 29 décembre, par procédure écrite. Les dirigeants respectifs de l'UE et du Royaume-Uni, désormais véritable pays tiers, ont ensuite signé l'accord le 30 décembre qui a également été adopté le même jour par les députés britanniques (521 voix pour et 73 contre). L'accord doit encore être officiellement [ratifié par le Parlement européen début 2021](#) mais ne fera pas l'objet d'une ratification par les Parlements nationaux s'agissant de compétences de l'UE.

Pour en savoir plus, consulter [cette infographie](#) sur les conséquences de cet accord par domaines et [cette autre infographie](#) sur les relations UE-Royaume-Uni depuis le référendum sur le Brexit. Voir également [ce site du gouvernement français](#) traitant des conséquences pratiques pour les citoyens et les entreprises.

## NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

### CONCERTATION AUTOUR DE L'AXE FEDER MASSIF CENTRAL 2021-2027



Crédit photo : © Prostock-studio - stock.adobe.com

**Pour la période de programmation 2021-2027, la Région Auvergne-Rhône-Alpes devient Autorité de gestion du FEDER pour le territoire du Massif Central et consulte, dans ce cadre, les parties prenantes sur cet axe spécifique.**

Vaste comme l'Autriche ou le Portugal, le Massif central s'étale sur 85 000 km<sup>2</sup>, couvre quatre régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) et 22 départements, en partie ou en totalité, pour 3,8 millions d'habitants. Ce territoire à dominante montagneuse connaît des enjeux de développement spécifiques qui dépassent les frontières administratives.

Pour la période 2021-2027, la Commission européenne, l'État et les 4 Régions concernées ont confirmé leur souhait de mobiliser des crédits européens pour ce territoire spécifique auquel **40 millions d'euros de FEDER** seront ainsi affectés. En application des recommandations de la Commission et dans un souci de mutualisation des moyens, le Programme FEDER/FSE+ 2021-2027 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes intègre **un axe spécifique dédié aux projets du Massif Central** qui concernera les porteurs de projets localisés sur le territoire des quatre régions couvertes.

Dans le cadre de l'élaboration du Programme FEDER/FSE+ 2021-2027, la Région Auvergne-Rhône-Alpes sollicite ainsi les contributions des partenaires et potentiels porteurs de projets sur l'ensemble du territoire Massif Central. La date limite de contribution sur cette [version 1 de l'axe FEDER Massif Central](#) est **le 29 janvier 2021** via l'adresse mail suivante : [federfse2021-2027@auvergnerhonealpes.fr](mailto:federfse2021-2027@auvergnerhonealpes.fr). Après examen de ces contributions, une version définitive du programme régional incluant l'axe FEDER Massif Central sera soumise au premier trimestre 2021 à la Commission européenne.

Pour plus d'informations sur la préparation de la période 2021-2027, cliquer [ici](#).

## UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ DE COLLABORATION EUROPÉENNE SUR L'HYDROGÈNE POUR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Succès du partenariat *S3 Hydrogen Valleys* à un appel à projets de la Commission européenne.

Crédit photo : © European hydrogen valleys partnership

La candidature du partenariat [S3 Hydrogen Valleys](#) a été retenue par la direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) de la Commission européenne dans le cadre d'un [appel à projets](#) pour développer des solutions innovantes liées aux technologies de l'hydrogène pour les régions à forte intensité de carbone. Ce partenariat co-animé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes regroupe 50 régions européennes actives dans le soutien au développement des technologies de l'hydrogène. Les régions bénéficieront en 2021 de l'accompagnement d'un consultant pendant une année afin de monter un projet pilote innovant.

Pour en savoir plus, consulter [le communiqué de presse de la Commission](#) du 7 janvier.

## INTERREG FRANCE-SUISSE : SÉLECTION DE NOUVEAUX PROJETS ET PRÉPARATION DE LA PÉRIODE 2021-2027



Retour sur le comité de suivi du programme INTERREG France-Suisse du 15 décembre 2020, qui a permis notamment de sélectionner 12 nouveaux projets dont 5 avec des partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Crédit photo : Site internet INTERREG France Suisse

Les partenaires du programme INTERREG France-Suisse se sont réunis le 15 décembre dernier en visioconférence afin de se prononcer sur les projets candidats en 2020 et de préparer le futur programme 2021-2027. La Région Auvergne Rhône-Alpes était représentée par la conseillère régionale déléguée aux Relations transfrontalières. Le Comité de suivi s'est prononcé favorablement pour la programmation de 12 des 14 projets présentés, pour une enveloppe FEDER de 10,30 millions d'euros. 5 de ces projets impliquent des acteurs régionaux et touchent à des thématiques diverses, de l'économie circulaire pour les déchets de chantiers (*VADEME*) au développement du covoiturage (*LEMCOV*) en passant par le développement d'une stratégie touristique lémanique (*Objectif Découverte Léman*) et le soutien aux start-ups de la santé (*Accelere Health*). Parmi les lauréats figure également le Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique du Grand Genève (*PACTE Grand Genève*), dont la Région Auvergne Rhône-Alpes est co-chef de file avec le Canton de Genève, avec pour partenaires les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, le Pôle métropolitain du genevois français (PMGF), le Canton de Vaud, la Région de Nyon et la Ville de Genève.

Les partenaires du programme ont également échangé sur l'avancée des travaux de préparation du futur programme 2021-2027. Les thématiques s'articuleront autour de 5 grandes priorités :

1. Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique (une Europe plus verte),
2. Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire (une Europe plus intelligente),
3. Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales (une Europe plus connectée),
4. Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture (une Europe plus sociale),
5. Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse (meilleure gouvernance).

Le calendrier prévisionnel prévoit un envoi du programme finalisé au printemps 2021 à la Commission européenne en vue d'une validation à l'automne 2021, permettant le lancement des premiers appels à projets fin 2021. En attendant le lancement du futur programme, un dernier dépôt de projets au titre de la période 2014-2020 est prévu en 2021, sur les thématiques de la valorisation du patrimoine naturel et culturel. ([voir les détails de l'appel à projets ouvert jusqu'au 26 février](#))

## ACTUALITÉS

### ACCORD INESPÉRÉ ENTRE LE PARLEMENT ET LE CONSEIL SUR LE PROGRAMME-CADRE HORIZON EUROPE



Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à s'entendre le 11 décembre dernier sur les détails du programme-cadre Horizon Europe. Le trilogue a permis d'acter la ventilation interne du budget global d'Horizon Europe qui sera au final doté d'un budget de 95,5 milliards d'euros (prix courants).

Crédit photo : Site internet Conseil régional Pays de la Loire

La réunion du 11 décembre avait pour but de déterminer la répartition des cinq milliards d'euros disponibles au titre du fonds de relance *Next Generation EU* et des quatre milliards supplémentaires obtenus par les négociateurs du Parlement européen (PE) début novembre, dans le cadre des négociations interinstitutionnelles sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP). Tandis que *Next Generation EU* profitera exclusivement au deuxième et au troisième piliers du programme – consacrés aux « défis mondiaux », à la « compétitivité de l'industrie européenne » et à l'innovation –, les quatre milliards supplémentaires iront, eux en grande partie à la recherche (pilier I). Un milliard d'euros supplémentaire a en effet été alloué au Conseil européen de la recherche, 314 millions supplémentaires aux Actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC) et 257 millions supplémentaires, enfin, aux infrastructures de recherche. Au total, le programme disposera ainsi d'un [budget d'environ 95,5 milliards d'euros](#) (prix courants).

La Commission européenne par la voix de la commissaire à l'Innovation, la recherche, la culture, l'éducation et la jeunesse, [Mariya Gabriel](#), [s'est félicitée de la conclusion des négociations](#). [L'accord provisoire](#) a reçu l'approbation des ambassadeurs des États membres auprès de l'UE le 18 décembre.

Il devra encore être soumis au vote du Parlement européen lors de sa session plénière des 18-21 janvier. Même si le programme ne sera donc approuvé formellement qu'après le 1<sup>er</sup> janvier prochain, il pourra toutefois débuter à cette date, comme prévu. Les co-législateurs ont en effet décidé d'introduire un paragraphe autorisant la Commission à lancer, sans attendre leur feu vert définitif, les premiers appels à projets dès début 2021.

## LE NOUVEAU PROGRAMME ERASMUS SUR LES RAILS



**La Présidence allemande du Conseil et l'équipe de négociation du Parlement européen sont parvenus le 11 décembre à un accord en trilogue sur le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027.**

S'il s'inscrit dans la continuité du programme 2014-2020, le nouveau programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport est doté de 24,57 milliards d'euros en prix courants plus 1,7 milliard d'euros supplémentaires ce qui constitue une augmentation significative par rapport au montant du programme actuel (+50%). Les 3 actions-clé existantes (bourses individuelles de mobilité à des fins d'apprentissage, soutien à des projets de coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, soutien aux réformes politiques) dans les secteurs de l'enseignement scolaire et supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et la jeunesse sont maintenues, de même qu'un volet « sport » transversal. Les initiatives [DiscoverEU](#), les universités européennes et les centres d'excellence professionnelle sont également pérennisés et inclus dans le champ d'application d'Erasmus+ 2021-2027.

Le nouveau programme sera axé sur l'inclusion avec pour objectif de porter à 12 millions de personnes le nombre de participants, soit le triple des bénéficiaires 2014-2020, et de favoriser la participation des petites organisations et des personnes moins favorisées, y compris les personnes handicapées et les migrants, ainsi que les citoyens de l'UE vivant dans des régions éloignées. Le caractère inclusif du programme est notamment renforcé via le développement du soutien linguistique et des mobilités hybrides, mêlant activités virtuelles et mobilité physique, une procédure d'accès simplifiée pour les petites organisations via des partenariats de petite taille ainsi que des visites préparatoires.

[L'accord interinstitutionnel](#) a d'ores et déjà été approuvé par les États membres et par [la commission Éducation et culture \(CULT\) du Parlement européen le 11 janvier](#). Il doit à présent être traduit et vérifié par les juristes-linguistes avant d'être formellement approuvé en plénière du Parlement européen et au Conseil et de pouvoir être adopté officiellement. La Commission européenne espère publier le programme de travail annuel ainsi que les premiers appels à propositions d'ici la fin du premier trimestre 2021.



## ACCORD SUR LE PROGRAMME DIGITAL EUROPE



Crédit photo : © Commission européenne

**Le programme « pour une Europe numérique » sera finalement doté de 7,588 milliards d'euros (prix courants) sur la période 2021-2027.**

Les négociateurs du Parlement européen et du Conseil sont parvenus, le 14 décembre dernier, à un [accord provisoire sur le premier programme numérique de l'UE](#) visant à conduire la transformation numérique de l'Europe et accélérer le déploiement de technologies numériques comme l'IA, le calcul à haute performance et les plateformes de données. Il financera des projets dans cinq domaines fondamentaux : calcul à haute performance (2,2 milliards d'euros), intelligence artificielle (2,1 milliards d'euros), cybersécurité (1,6 milliard d'euros), compétences numériques avancées (580 millions d'euros) et large utilisation des technologies numériques dans l'ensemble de l'économie et de la société (1 milliard d'euros).

Pour rappel, c'est dans ce cadre que seront financés les pôles européens d'innovation numérique ([EDIH](#)) qui faciliteront la transition numérique des entreprises et des administrations publiques.

L'accord provisoire sur le programme devra à présent être formellement approuvé par les deux co-législateurs avant d'entrer en vigueur début 2021. Il viendra ainsi compléter deux autres programmes intervenant dans le champ du numérique, dont Horizon Europe (voir article ci-dessus), et [le volet numérique du mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#) (MIE) dont les négociations sont toujours en cours.

## LE PROGRAMME LIFE SE RÉDUIT À 5,432 MILLIARDS € DANS LE FUTUR BUDGET DE L'UNION EUROPÉENNE



**Le programme LIFE 2021-2027, instrument financier dédié à l'environnement, à la protection de la nature et aux actions pour le climat, sera finalement doté de 5,432 milliards d'euros à prix courants, selon l'accord politique auquel sont parvenus le Parlement et le Conseil le 17 décembre.**

Le budget proposé pour le programme LIFE au titre de la programmation 2021-2027 (soit 5,432 milliards d'euros) est finalement inférieur à la proposition initiale de la Commission européenne (5,450 milliards) et nettement moins élevé que les ambitions du Parlement européen, qui avait misé sur plus de 7 milliards. La ventilation à l'intérieur du programme sera la suivante :

- 3,488 milliards d'euros pour l'environnement, dont 2,143 pour le sous-programme « Nature et biodiversité » et 1,345 milliards pour « Économie circulaire et qualité de vie ».
- 1,944 milliards d'euros pour l'Action pour le climat, dont 947 millions pour le sous-programme « Changement climatique », et 997 millions pour le sous-programme « Transition vers l'énergie propre ».

Selon [l'accord provisoire](#), [le programme LIFE](#) consacra au moins 30% du montant total du budget aux objectifs climatiques. Le programme est conçu pour soutenir la démonstration de techniques, approches et meilleures pratiques pouvant être répliquées et portées à l'échelle supérieure. Le texte précise également que les solutions innovantes soutenues devront contribuer à l'amélioration des performances environnementales et à la durabilité, en particulier pour le développement de pratiques agricoles durables en ce qui concerne le climat, l'eau, le sol, la biodiversité et les déchets.

## L'ANNÉE EUROPÉENNE DU RAIL RENFORCERA L'ATTRAIT DU TRANSPORT FERROVIAIRE



Crédit photo : © Commission [européenne](#)

**Objectif affiché de cette initiative : contribuer à la mise en œuvre du *Green Deal* en augmentant le transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs.**

L'année européenne du rail 2021, concrétisée dès le 1<sup>er</sup> janvier par l'ouverture d'un [site](#) dédié, comprendra de nombreuses conférences et autres expositions, dont la remise du [Prix du chemin de fer européen](#), pour s'achever au printemps 2022 par une rétrospective sur l'histoire du design ferroviaire.

Parmi les actions de communication organisées, la [Présidence portugaise](#) prévoit une cérémonie de lancement le 29 mars prochain à Lisbonne. Sur le fond, l'Année européenne du rail a pour ambition de créer une dynamique qui contribuera à accroître la part du rail dans le transport de voyageurs et de marchandises pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et la pollution provenant des transports dans l'UE, contribuant ainsi à l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050. La Commission européenne a en effet révélé que seuls 7% des personnes voyageaient en train et 11% des marchandises seulement étaient transportées par rail sur le territoire de l'Union. Partenariats industriels, amélioration de l'articulation entre le rail et les autres modes de transport, prise en compte du facteur durable dans le transport de marchandises, devraient être au menu de prochaines réunions des ministres européens du Transport. Enfin, les trains de nuit devraient connaître un nouvel essor.



## STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR UNE MOBILITÉ DURABLE ET INTELLIGENTE



Crédit photo : © Jean-Louis Zimmermann - Flickr CC

Le 9 décembre 2020, la Commission européenne a publié sa [stratégie pour une mobilité durable et intelligente](#).

La stratégie proposée par la Commission européenne s'inscrit dans les objectifs du *Green Deal* de neutralité carbone pour 2050. L'ensemble du [plan d'action](#) associé à cette stratégie doit en effet permettre au secteur de la mobilité de réaliser sa double transition écologique et numérique d'ici à 2050.

La [stratégie](#) s'articule ainsi autour de trois orientations majeures de transformation de ce secteur stratégique au niveau européen : une mobilité durable avec le développement des véhicules à émission nulles et à énergies renouvelables et l'augmentation du trafic ferroviaire ; une mobilité intelligente avec le développement de la mobilité multimodale connectée et automatisée et l'utilisation de l'intelligence artificielle ; enfin, une mobilité résiliente dont l'achèvement du réseau transeuropéen de transports et le renforcement de la sécurité et de la sûreté dans les transports.

## L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



**Vous cherchez un financement dans le domaine de l'environnement ?**

Un appel à propositions destiné aux ONG pour la mise en œuvre du *Green Deal* a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).





## LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo : © Janelle - Flickr CC

### **PRIX HIPPOCRÈNE 2021 POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 27 janvier.**

[Le Prix Hippocrène](#) est un concours qui récompense les meilleurs projets de partenariat européen élaborés par des classes de primaire et secondaire à condition qu'ils soient actifs en 2021. Il est organisé par la Fondation Hippocrène en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture et avec le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne. Cinq prix de 5 000 euros sont décernés à raison d'un par catégorie d'établissement (écoles primaires, collèges, lycées généraux, lycées professionnels et enseignement agricole) et un grand prix de 10 000 euros est choisi parmi les 5 lauréats de chaque catégorie. Ces récompenses devront être utilisées pour le financement des projets lauréats. Pour en savoir plus, consulter la [présentation du prix](#), le [règlement du concours](#) et [l'aide à la constitution de la candidature](#).

### **QUEL AVENIR POUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ?**

**Le Comité des Régions lance, jusqu'au 14 mars, une consultation sur l'avenir à long terme de la coopération transfrontalière.**

Le Comité des Régions (CdR) ouvre cette [consultation](#) sur l'avenir à long terme de la coopération transfrontalière, en lien avec [l'Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers](#) (et la [MOT](#)). Elle vise à identifier les obstacles à cette coopération et les leviers pour favoriser son développement (d'ici 2050), via l'implication des citoyens. Les réponses seront utilisées dans le cadre d'une résolution du Comité des Régions dont l'adoption est prévue en juillet 2021 et qui constituera la contribution du CdR et de l'Alliance à la [conférence sur l'avenir de l'Europe](#).

### **HACKATON POUR LES JEUNES SUR LE GREEN DEAL**

**Une compétition d'idées pour informer les Français sur le *Green Deal*.**

La Commission européenne lance un challenge à tous les jeunes de 18-30 ans de France : informer la population sur le Pacte vert pour l'Europe (*Green Deal*) ! N'hésitez pas à partager vos idées innovantes et à les développer ensuite lors d'un hackathon en ligne **les 12 et 13 février 2021**. Les meilleurs projets seront récompensés par trois prix de 1200, 500 et 300 euros et auront la possibilité d'être accompagnés par la Commission européenne. Pour en savoir plus et s'inscrire, [cliquer ici](#).

## DICO DE L'EUROPE



### LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

**La taxe sur les transactions financières revient sur le devant de la scène.**

Déjà [proposée](#) par la Commission en septembre 2011, le projet de taxe sur les transactions financières (TFF) a fait l'objet de nombreux débats entre les pays européens avant d'être abandonné en 2016. La proposition est néanmoins revenue sur le devant de la scène à l'initiative notamment de l'Allemagne qui avait en effet annoncé vouloir réintroduire un projet de taxe sur les transactions financières [au cours du deuxième semestre 2020](#), pendant sa présidence du Conseil de l'UE. L'[accord politique du 10 novembre](#) sur le plan de relance prévoit ainsi la mise en application d'une telle taxe à partir de 2026. Pour ce faire, la Commission doit cependant présenter une proposition qui devra ensuite être transmise au Parlement et au Conseil et faire l'objet d'une adoption à l'unanimité des États membres.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

[www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu)

---

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**  
**62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02  
Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)